L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 20 JANVIER 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 20 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Par O. Valeton, au No 50 rue Tchoupitoulas, pieds de cochons, saucissons, langues, etc. Aussi, aux Nos 93 et 95 rue des Magasins, raisins.

Achetez vos Bonbons Sucre à 75 cents la livre; vos Fruits cristallisés à 60 cents, chez A. Lemanne, 209 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Samedi, 20 janvier 1877.

VARIÉTÉS—A midi Mme l'Archiduc, le soir la Périchole.
ACADÉMIE—A midi et le soir Uncle Tom's Cabin.
ST-CHARLES—A midi et le soir, The Black Crook

Le bill sur le compte des votes présidentiels.

L'accord des deux comités de la Chambre et du Sénat, à Washington, sur la présentation d'un projet de loi pour le règlement des contestations relatives aux votes présidentiels, est un coup terrible porté à la conspiration ourdie par Sherman, Morton et Chandler contre l'élection de Tilden. Morton est le seul membre des deux comités qui ait refusé de signer le rapport. Les autres membres républicains, au nombre desquels se trouvent trois sénateurs influents, Edmunds, Frelynghuisen et Conkling, ont donné leur adhésion à la proposition. On ajoute que les sénateurs Alcorn, Morrill et Wright se rallient au projet, ce qui permet d'espérer qu'il passera au Sénat malgré l'opposition que feront Morton, Sherman, Boutwell, Mitchell et West.

Le passage du rapport relatif à la nécessité d'une prompte solution, répond trop aux vœux unanimes du pays pour ne pas trouver d'échos de tous côtés, et il provoquera, de la part de tous les centres influents, une nouvelle pression qui favorisera l'adoption du bill.

D'après les indications actuelles et à moins que les conspirateurs ne créent quelque obstacle imprévu, l'adoption définitive du bill, la semaine prochaine, peut être considérée comme assurée. Il n'est pas à supposer que le président Grant, au moment de quitter la présidence, veuille se mettre en opposition avec le sentiment unanime du pays, en frappant le bill de son veto. Nous pouvons donc raisonner dans l'hypothèse du passage final du bill dont nous avons donné le texte.

Le bill commence par changer la date fixée par la loi actuelle (la Constitution étant muette sur ce point) pour le compte des votes. C'est le premier jeudi de février, c'est-à-dire le premier février, que le Congrès se réunira pour compter les votes présidentiels.

Les certificats des électeurs seront ouverts suivant l'ordre alphabétique des Etats, et transmis par le président du Sénat aux quatre scrutateurs qui annonceront le résultat. S'il n'y a qu'un certificat pour l'Etat appelé, le président demandera s'il y a des objections, les objections ne pouvant être présentées que par écrit. S'il y en a, chaque Chambre prononcera séparément et le vote de l'Etat ne pourra être rejeté que par l'accord des deux Chambres.

C'est là une innovation excessivement importante et qui, pratiquement, réduit les questions à résoudre aux quatre Etats pour lesquels il y a des certificats doubles.

Les radicaux avaient élevé la prétention de contester les votes de plusieurs Etats du Sud, tels que l'Alabama et le Mississipi, sous prétexte d'intimidation, et l'Arkansas, sous prétexte d'une irrégularité de forme dans la transmission du certificat. Or, ils pourraient soulever des objections contre les votes de ces Etats, mais ces objections seraient sans valeur devant la clause du bill qui exige l'accord des deux Chambres pour le rejet des votes d'un Etat, lorsque ces votes sont simples, car, assurément, la Chambre des Représentants, ayant une forte majorité démocratique, ne consentirait pas à rejeter les votes de ces Etats qui sont en faveur de Tilden et Hendricks, alors que les objections n'ont aucune base sérieuse.

Il y a quatre Etats pour lesquels il y a de doubles certificats: ils viennent ainsi dans l'ordre alphabétique: Floride, Louisiane, Oregon et South Carolina.

Ainsi, le cas de la Floride sera le premier soumis à la commission arbitrale qui aura été constituée, à l'avance, le mardi 30 janvier.

D'après ce que nous savons du cas de la Floride, les résultats réels du scrutin et la décision de la Cour Suprême étant en faveur des électeurs de Tilden, il paraît presque impossible que la commission accorde les trois votes de cet Etat à Hayes. Si elle les accorde à Tilden, celui-ci sera virtuellement élu, quelles que soient les décisions de la commission sur les autres Etats. Mais, comme la majorité des votes populaires est très faible, il se peut que la commission juge le cas douteux en fait et qu'elle décide le rejet du vote de la Floride.

Le cas de la Louisiane, qui viendrait en second lieu dans l'ordre des contestations, ne pourrait ainsi une importance décisive. Les enquêtes sont si volumineuses et les questions de droit et de fait si nombreux et si compliqués qu'il faudrait à la commission plusieurs jours pour étudier le dossier et arriver à une conclusion. Nous avons le ferme espoir que la décision sur la Louisiane constatera le fait pour nous indubitable, que les candidats démocrates ont obtenu la majorité au scrutin du 7 novembre.

Comme pour la Floride, il nous paraît impossible que le vote de la Louisiane puisse être donné à Hayes par la commission arbitrale. Il n'y a qu'un Bureau de Retours comme celui que nous avions ici, qui puisse enlever une majorité à un candidat pour la donner à un autre. Tous les prétextes possibles ne peuvent que donner lieu à l'annulation d'une élection ou d'un vote, mais nullement à la fabrication d'un vote différent de celui qui a été donné.

Après le cas de la Louisiane viendra le cas du double vote de l'Oregon qui présente à décider une question de forme plutôt qu'une question de fonds. Il aura peu d'importance après les deux premières décisions, car, ou les votes de la Floride et de la Louisiane auront été donnés à Tilden ou ils auront été rejetés, et dans l'un et l'autre cas, le vote douteux de l'Oregon ne pourrait élire Hayes. Il est vrai que ce seul vote pourrait élire Tilden en lui complétant les 185 votes requis, mais il est douteux que la commission, en pareil cas, veuille décider la question présidentielle, en statuant sur un point de forme controversé, et, si elle avait rejeté les votes des deux autres Etats, elle rejetterait probablement aussi celui du vote douteux de l'Oregon.

Quant à la Caroline du Sud, ses votes seront, selon toute probabilité, accordés à Hayes.

La perspective que nous offrirait l'adoption du bill, dont nous avons donné le texte, ne saurait, selon nous, présenter que deux alternatives: ou la proclamation d'une majorité des votes électoraux acquise à Tilden et à Hendricks, ou la déclaration que, par suite du rejet des votes doubles, aucun candidat n'a obtenu la majorité. Dans cette seconde hypothèse, Tilden serait élu par la Chambre des représentants, tandis que le Sénat élirait Wheeler vice-président.

De toute façon, les conspirateurs seraient déjoués dans leurs desseins, car nul n'oserait s'opposer à l'installation du président reconnu par le Congrès et Tilden serait paisiblement inauguré président des Etats-Unis le 5 mars 1877.

LE ROI DU CARNAVAL. — Nous aurons cette année, en dépit de tout, la visite du Roi du Carnaval, car nous avons reçu une invitation pour assister à la réception de Sa Majesté dans son Palais de l'Exposition, le 13 février prochain.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Madame l'Archiduc a valu, hier soir, un nouveau triomphe à Aimée, qui a été pleine d'entrain et de verve. Les artistes chargés des principaux rôles ont également été fort applaudis et la mise en scène a produit beaucoup d'effet.

Aujourd'hui, en matinée, on redonne *Madame l'Archiduc*. Ce soir, on jouera *La Périchole*.

Dimanche, pour la clôture, il y aura un grandissime spectacle composé de *La Vie Parisienne* et du vaudeville *Les Chevaliers du Pince-Nez*. Retenez vos places car il y aura foule.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—*Uncle Tom's Cabin* sera joué pour la dernière fois aujourd'hui, en matinée et dans la soirée. Avec la Cabane du Vieux Oncle disparaîtront également les *Jubilee Singers*.

A demain les débuts de Miss Augusta S. Dargon, artiste dont on s'accorde à dire le plus grand bien et que M. Bidwell a engagée pour une semaine. La pièce annoncée est Guy Mannering dans laquelle Mlle Dargon remplira le rôle de Meg Merrilies, c'est-à-dire un des plus difficiles du répertoire anglais. On sera curieux de la lui voir interpréter et de la comparer aux artistes qui se sont déjà acquittés du même rôle à la Nlle-Orléans, et entre autres Miss Anderson qui s'est fait si chaleureusement applaudir au théâtre des Variétés.

SUCCESSION DE FRANÇOIS LACROIX—Mr Placide J. Spear, encanteur, vendra, lundi 22 janvier, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la vente commençant à midi, 55 parcelles d'immeubles, de grande valeur, situés dans les Premier, Second, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième Districts de la ville. Les conditions de la vente sont très libérales; on les trouvera ainsi que la description de toutes ces propriétés dans les colonnes d'encan du journal officiel le *Republican*. Nous n'avons pas besoin de dire que le moment d'acheter des propriétés est depuis longtemps venu et qu'on s'attend incessamment à une hausse considérable en raison du changement favorable que le résultat des élections doit nécessairement opérer dans l'administration de l'Etat. Il faut donc se presser d'acheter si l'on veut profiter de la baisse qui se fait encore sentir, mais à un degré déjà bien moindre, sur toutes nos valeurs urbaines.

LIBRAIRIE DE LA FAMILLE—On trouvera plus loin une annonce de MM. Lafargue et Brierre, propriétaires actuels de la Librairie de la Famille, rue Royale 167, au coin de la rue d'Orléans. Ces messieurs sont décidés à faire tous les efforts possibles pour mériter le patronage du public et conserver la sympathie des clients de la maison dont ils ont pris la direction. Ils comptent élargir le cercle dans lequel elle a été exploitée jusqu'ici et, dans ce but, ils ont pris des mesures pour recevoir de temps à autre des envois importants d'ouvrages de littérature et d'histoire et aussi des livres de piété et toute sorte de fournitures de bureaux.

☞ Collége Commercial de Dolbear, 203 rue du Canal, classes pour dames le jour et le soir.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 19 janvier 1877.

La séance s'ouvre à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Quatorze membres répondent à l'appel. MM. White, Sandiford, Steven, Robertson, Grover et Texada, se présentent dans la salle après leurs collègues.

Le secrétaire est dispensé de lire le compte rendu de la dernière séance.

Mr Ogden présente un mémoire des Sœurs du Bon Pasteur, sur la pauvreté de l'asile qu'elles dirigent et où se trouvent deux cent soixante-dix personnes qui vivent uniquement de leur travail. La ville a eu la générosité d'allouer quatorze piastres par pensionnaire, mais cette somme, dont les Sœurs sont profondément reconnaissantes, ne suffit pas aux besoins de l'institution; celle-ci doit sur l'édifice qu'elle occupe, six mille piastres sur lesquelles il lui faut acquitter un intérêt. Le mémoire est envoyé au comité des institutions de charité.

M. Grover annonce qu'il présentera, sous peu, un bill amendant l'article 358 du Revised Civil Code.

La Chambre informe le Sénat qu'elle l'attend pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats Unis.

M. Eustis présente un bill relatif au recouvrement des impôts. Ce bill abolit la place de percepteur de taxes dans toutes les paroisses, excepté celle d'Orléans, et confie aux shérifs les fonctions de percepteurs.—La paroisse d'Orléans aura un seul percepteur qui recevra un pour cent du montant des impôts et deux pour cent du montant des licences. Cet officier donnera un cautionnement de deux cent mille piastres, qui ne sera valide qu'après que le maire et les administrateurs de la ville l'auront approuvé. Il devra rendre aux autorités un compte mensuel de ses recouvrements et, dans le cas où il ne le ferait pas, ses cautions, sur les propriétés desquelles une hypothèque pèsera, seront poursuivies. Si le cautionnement n'est pas fourni dans les trente jours, le gouverneur devra désigner un autre officier.—Nous reviendrons sur ce bill dès que le Sénat en aura ordonné l'impression.

Un message du gouverneur est annoncé.

Le bill de Mr. Eustis est lu deux fois et soumis au comité de finances.

Mr. Goode présente une résolution qui charge le comité des retranchements et des réformes de faire savoir au Sénat, après examen, quelles places peuvent être abolies sans préjudice au service public; de suggérer une réduction des salaires et des émoluments de tous les officiers qui reçoivent actuellement des salaires et des émoluments plus forts qu'il n'est nécessaire et convenable; de présenter un ou plusieurs bills le plus tôt possible.—Déposé provisoirement sur le bureau, conformément aux règlements.

Le Sénat se joint à la Chambre pour élire un sénateur des Etats-Unis et, après un premier tour de scrutin, rentre dans sa salle. Mr. Wiltz est au fauteuil. Vingt membres sont présents.

Le président annonce que M. Breaux est un des membres du comité de finances.

M. White présente un acte indiquant le mode d'assessment et de perception des taxes dans l'Etat. Lu deux fois et soumis au comité de finances.

M. Goode—Je demande que le règlement soit suspendu et que le Sénat prenne en considération la résolution que je viens de proposer.

M. Boatner offre, comme substitut, une résolution qui charge un comité composé de trois sénateurs et de cinq représentants de s'occuper des projets de réforme; de présenter le plus tôt possible, aux deux Chambres, des bills qui réduiront les salaires des officiers exécutifs et judiciaires autant que le permettra une bonne administration. M. Boatner dit que son intention, en présentant ce substitut, est d'empêcher la confusion et les retards, car des bills ayant le même but ont déjà été présentés dans les deux Chambres.

M. White—J'appuie le substitut, comme moyen d'atteindre le but que nous nous proposons.

M. Robertson—Je préfère m'en rapporter au comité des retranchements et des réformes du Sénat.

Mr Boatner—Je désir prévenir ce qui résultera infailliblement d'une différence d'opinion au Sénat et à la Chambre. Le comité recommandera des bills qui seraient discutés.

Mr Ogden—Je suis opposé au substitut parce qu'il causerait des retards. Il vaut mieux adopter la résolution de Mr Goode; on pourra ensuite avoir des comités de conférence.

Mr Boatner—Des sénateurs plus expérimentés que moi combattent mon substitut, je le retire.

Mr Kelly—Je demande l'adoption de la résolution de Mr Goode.

Mr Zacharie—Je fais la motion que le comité du Sénat soit chargé d'inviter celui de la Chambre à une conférence. Il existe une grande différence d'opinion entre les deux Chambres quant à la direction qu'il convient de donner au mouvement de réforme. Si des deux côtés on présente des bills, il faudra, tôt ou tard, en venir à un comité de conférence. Entendons-nous sur la base et nous avancerons ensemble dans la voie que nous voulons suivre.

La résolution de M. Goode, modifiée par M. Zacharie, est adoptée.

La Chambre fait annoncer son adoption du bill qui autorise les administrateurs de l'asile des aliénés à vendre les mandats que leur a donnés l'Etat.

—Mr Steven, président du comité de finances, fait un rapport favorable sur le bill qui fixe les émoluments des percepteurs de taxes et que le comité a amendé. Voici les modifications: Dans toutes les paroisses, excepté celle d'Orléans, les percepteurs recevront dix pour cent sur les cinq (au lieu de trois) premiers mille piastres; cinq pour cent sur toute somme excédant cinq mille (au lieu de trois) piastres et n'excédant pas dix mille piastres; trois pour cent sur toutes sommes excédant dix mille piastres.— Dans la paroisse d'Orléans, le percepteur du premier district recevra un et demi au lieu de deux et demi pour cent; celui du deuxième district deux au lieu de trois pour cent; celui du troisième district cinq au lieu de sept pour cent; celui du quatrième district trois au lieu de cinq pour cent; celui du cinquième district, huit pour cent, ainsi que le décrétait le premier bill; celui du sixième district [illegible] au lieu de sept pour cent. [illegible] ne reçoivent que sur les sommes perçues et versées dans la caisse de l'Etat.—Les percepteurs de l'Etat auront droit à cinq pour cent du montant des licences perçu et versé dans la caisse; à une piastre au lieu d'une piastre cinquante cents pour chaque saisie; à une piastre et cinquante cents pour chaque vente et ils prendront ce montant sur le produit de la vente; à vingt-cinq cents pour chaque avis donné au contribuable.—Les percepteurs de l'Etat, excepté ceux de la paroisse d'Orléans, recevront, pour le recouvrement des taxes de paroisse, les émoluments ci-dessus indiqués pour le recouvrement des taxes d'Etat, et ils ne pourront exiger des délinquants qu'une seule fois, pour les taxes d'Etat et de paroisse, les frais des saisies, de vente et d'avis.—Dans toutes les paroisses, excepté celle d'Orléans, les percepteurs recevront, pour l'assessment, trois pour cent du montant de l'assessment.—Le comité dit qu'il est loin de considérer le bill comme parfait, mais c'est le meilleur qu'il ait pu [illegible] présenter au Sénat. C'est un remède destiné à procurer aux contribuables un soulagement immédiat, c'est en même temps un acheminement à un état de choses que les citoyens appellent de tous leurs vœux, c'est un grand pas fait dans la voie que [illegible]

Le rapport est reçu et la prise en considération du bill est remise à un autre jour.

M. Wiltz annonce les comités suivants:

Parcs et édifices publics—M. Ogden, président; MM. Perkins, Breaux, George, Kelly, Robertson et Demas.

Chemins de fer et améliorations publiques—M. Mitchell, président; MM. George, Grover, Ellis, Demas, Wheeler et Steven.

Retranchements et réformes—M. Ellis, président; MM. Goode, Breaux, Boatner et Wheeler.

Le bill de M. Boatner relatif à la modification de l'article 276 du code de procédures, donne lieu à un long débat, et, par un vote de onze contre neuf, est renvoyé à vendredi prochain.

Sur motion de M. Kelly le Sénat siège à huis-clos, puis s'ajourne à demain, samedi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent.

La prière est dite par le révérend docteur B. M. Palmer.

Un message du Sénat est lu, annonçant que le bill No 1 de la Chambre a été adopté.

M. Albert Voorhies, d'Orléans, occupe le fauteuil.

Le comité de voies et moyens présente un bill ordonnant une allocation de $150,000 pour le paiement du *milêage* et du *per diem* des membres de l'Assemblée générale.

La Chambre se transforme alors en comité général et le bill est pris en considération section par section.

Mr Washburn s'oppose à la section qui prescrit que des mandats seront émis payables par le Trésorier et dit qu'il désapprouve complètement ce système d'émission de mandats.

Le comité général présente, nonobstant, un rapport favorable relativement au bill, et le dit bill est finalement adopté par la Chambre.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent alors dans la salle et l'on procède à l'élection d'un sénateur des Etats Unis avec le résultat suivant:

Jonas	18 votes.
Robertson	15 votes.
Gibson	14 votes.
Eagan	14 votes.
Wickliffe	22 votes.
Wheeler	1 vote.

Le nom du sénateur Wheeler, républicain, est présenté par le sénateur Demas. Pas d'élection. Les sénateurs se retirent.

SÉANCE RÉGULIÈRE.

La chambre rentre en séance régulière.

Le comité sur les corporations présente un rapport favorable relativement au bill pour incorporer le village de Ouachita City. Le bill est adopté finalement.

M. Kidd, président du comité d'enrolement, rapporte comme ayant été enrolé le bill No 11 de la Chambre relativement à l'asile des aliénés de Jackson, Louisiane.

Avis est donné des bills suivants:

Par M. Sea, de la paroisse Ste. Hélène, un bill pour révoquer l'article 2792 des Statuts Révisés relativement à la perception des taxes par les officiers de paroisse.

Par M. Spiller, un bill pour faire reconstruire la maison de Cour de la paroisse Livingston, qui a été détruite par un incendie.

Le bill No 6 de la Chambre, relativement aux impressions d'Etat, qui avait été fixé pour aujourd'hui, est renvoyé et mis à l'ordre du jour pour lundi à une heure de l'après-midi.

Un congé d'un jour est accordé à Mr Dupré, de la paroisse d'Est Baton Rouge.

La Chambre s'ajourne ensuite jusqu'au lendemain à 11 heures et demie.

L'usurpation à la Maison d'Etat.

Ce qui se fait à la caserne St-Louis.

PSEUDO SÉNAT. — Cette assemblée est appelée à l'ordre à onze heures par son président. Il n'y a pas de quorum, comme toujours, quatorze membres seulement répondant à l'appel nominal. Le Sénat entre alors en séance exécutive et se rend ensuite à la Chambre pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

PSEUDO-CHAMBRE.—Cette assemblée est appelée à l'ordre par M. Hahn qui déclare un quorum présent, soixante-deux membres répondant à l'appel nominal. A une heure de l'après-midi les sénateurs entrent dans la salle pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis pour le court terme.

Dix sénateurs seulement répondent à l'appel nominal. Comme il n'y a pas de quorum des deux Chambres ces sénateurs se retirent.

Mr. Johnson, de DeSoto, dit qu'à son avis tout ce qui se fait est de l'enfantillage. Il croit qu'on aurait pu élire un sénateur pour le court terme depuis longtemps si les membres avaient voulu s'entendre.

Mr. Jones, de Pointe Coupée, demande naïvement si, pour trancher la question, on ne pourrait pas laisser le choix de ce second sénateur au *gouverneur*. On lui répond par un éclat de rire, et là dessus la Chambre s'ajourne au lendemain à midi.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Ruche louisianaise*:

Pluie, brouillard, boue, froid arctique et chaleur sénégalienne, vent de nord incisif et pénétrant et vent de sud humide et violent, tel est le bulletin météorologique de la première quinzaine de l'année 1877; rhumes de cerveau, catarrhes et grippes sont tout naturellement le résultat du bulletin sanitaire.

Le passage de l'honorable Demas à la législature du peuple a causé une violente commotion dans les rangs de ses partisans, qui ont d'abord crié à la trahison; ils ont fini par comprendre que leur chef ne faisait que reconnaître la légalité du corps auquel il se joignait, sans pour cela abandonner son parti. James Cole, lui, est venu consulter ses constituants et s'en est retourné en jurant qu'il périrait plutôt avec Packard que de l'abandonner.

La situation politique en Louisiane peut se résumer ainsi, d'après un chef déconcerté du parti républicain: le gouvernement est une noix—Packard en a pris la coquille et Nicholls le fruit.

—Une singulière aventure s'est dénouée samedi devant le tribunal de police correctionnelle de Mulhouse. Un jeune homme, originaire de Rixheim et nommé Joseph Keller, s'est fait passer pendant près d'un mois, auprès du meunier Antoine Dattler, de sa femme et de leurs enfants, pour leur fils et leur frère. C'est le hasard qui l'a amené à tenter cette usurpation de nom.

Antoine Dattler a un fils aîné qui depuis quatre ans réside en France où il s'est établi pour se soustraire au service militaire dans l'armée allemande. Son père ne l'avait plus revu depuis deux ans. Joseph Keller ressemblait beaucoup, paraît-il, à Auguste Dattler (c'est le nom du fils aîné), et comme dernièrement il était entré dans une auberge à Huningue, il fut pris par l'aubergiste pour le fils Dattler.

A ce moment le meunier vint à passer; l'aubergiste l'appela, lui dit que son fils est dans la salle, et Dattler entre pour l'embrasser. Mais aussitôt Keller s'esquive par une porte de derrière, et le meunier, furieux, [illegible]

Keller, sous les verrous, [illegible] sa situation, et Pfeffer [illegible] la méprise du meunier. [illegible]

[illegible] (*Moniteur de la Meurthe.*)

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Grève de police.

La force de police a grandement diminué à l'hôtel St. Louis, et de fait en a grand besoin. Les policemen qui [illegible] se livrent au désordre et demandent leur salaire qui leur est dû depuis près de trois mois. Ils menacent de faire grève si on ne leur donne pas quelque chose. Comme le Trésor est à peu près épuisé, il est impossible de faire droit à leur demande.

Il est donc probable que, dans le courant de la semaine prochaine, l'Hôtel St-Louis sera complètement dégarni de métropolitains. On peut compter d'autant plus sur cette éventualité, que les collecteurs de taxes d'Etat refusent de remettre leurs recettes au gouvernement de Packard.

Le Comité Congressionnel du Sénat.

Le comité du Sénat devait partir aujourd'hui; mais on disait hier que Morton avait engagé le sénateur Howe à rester ici quelques jours de plus. Morton espère toujours......même l'impossible.

Un cocher qui veut être bibliothécaire.

P. N. A. Mollère, ex-cocher de la Black Maria, a été arrêté hier matin et écroué à la station centrale, sur l'accusation d'avoir troublé la paix et demandé que la garde de la bibliothèque d'Etat lui fût remise.

On dit qu'il avait dans sa poche une nomination venant de Mr Packard. [illegible] en prison.

Coup de feu et blessure.

Jeudi soir, sur la Levée devant la rue Calliope une querelle s'est engagée entre Frank Meyers, âgé de 19 ans, et deux individus dont l'un a tiré sur lui et lui a fait au ventre une blessure dangereuse. Les deux hommes ont échappé. Le sergent Black et le capitaine MacMahon, du premier precinct, ont arrêté bientôt après Steve Timlin et sa femme chez eux rue Thalia, entre les rues Magasin et Constance et les ont emmenés à la geôle du premier precinct sur la dénonciation de David Landrigan qui accuse Timlin d'avoir tiré le coup de pistolet et sa femme d'avoir été complice. Landrigan accuse aussi un autre homme, Chamber Banckley, d'avoir été complice. Le blessé a été transporté à l'hôpital de Charité où il a reçu l'assistance du chirurgien de service. Il dit qu'il venait le long de la Levée avec son associé quand il rencontra Timlin et sa femme, ce qui occasionna une dispute et l'attaque de Timlin. L'accusé, de son côté, dit qu'il ne sait rien sur le coup de feu, qu'il ne connaissait pas l'homme blessé et qu'il n'était pas près de l'endroit quand l'affaire a eu lieu et il le représente comme une aubaine dont Landrigan veut tirer parti. La déclaration de l'accusé est corroborée par celle de sa femme.

Armes de l'Etat.

Mr Packard ne perd pas courage et ne se trouve nullement découragé par la réponse du génl Augur, dont nous avons donné la traduction. Il lui a écrit de nouveau pour lui dire que comme il avait lui, général, reçu l'ordre de conserver le *statu quo*, il fallait bien de prendre charge des armes qui sont maintenant entre les mains de l'artillerie de Washington et qui appartiennent à l'ancien gouvernement. Pour cette fois, comme il s'agissait de mettre l'autorité des E. U. et non la sienne, à la place d'une autorité démocratique, la suggestion a été accueillie et Mr Augur en a référé au secrétaire d'Etat qui pourrait bien faire une réponse conforme au désir de Mr Packard.

Biens volés recouvrés.

Il y a de cela une semaine, deux valises, contenant des habits, furent volées, et M. Langborn, à qui elles appartenaient avec leur contenu, porta plainte au corps de garde de la Troisième Station. Des officiers spéciaux furent tout aussitôt désignés pour s'occuper de cette affaire. Jeudi, un nègre, nommé William Clark, fut arrêté sur le soupçon d'avoir commis le vol et quand on l'emmenait à la station, il avoua que le soupçon était fondé. Il apprit à la police qu'il avait vendu les valises à Mme Nichols, demeurant au coin des rues Bons-Enfants et Bagatelle. Mme Nichols fut arrêtée mais on ne trouva rien chez elle. Plus tard une des valises, qui a été reconnue par M. Langborn, a été trouvée chez le mari de Mme Nichols, rue Bourbon, et rendue à son maître.

Noyé.

Jeudi, sur les 9 heures, Joseph Fernandez, natif d'Espagne, employé à bord du tug Rio Grande, devant la rue Congress, est tombé accidentellement dans le fleuve en passant du wharf au bateau et s'est noyé. Le corps n'a pas été retrouvé.

Feu.

Vendredi matin, vers deux heures, le feu a été découvert dans les écuries de A. Randolet, rue de Quartier, entre les rues Chartres et Decatur. A la cloche d'alarme beaucoup de gens sont accourus et l'incendie a été éteint promptement. Le dommage n'excède pas cent piastres.

Assez de témoignages.

Le comité du Sénat pensant qu'il avait reçu assez de témoignages pour le côté républicain, n'a pas siégé hier, afin d'empêcher l'audition des témoins démocrates. Le comité est parti pour Washington par le train de 5 heures du soir.

Le Tournoi de Dimanche.

On n'oubliera pas que le grand tournoi au bénéfice de Lucien Marc Cristol, l'athlète français, est positivement fixé à demain, dimanche. Les exercices auront lieu dans la salle Grunewald et commenceront à midi ou midi et demi. Mr. Ch. Mattei, ex-maître d'armes, a offert son concours qui a été accepté avec empressement. L'assaut d'armes avec Gustave Roslère, Mattei et des amateurs de première force sera superbe et constituera seul un spectacle plein d'intérêt. On verra [illegible] prises deux boxeurs renommés, Mason et Barbot; puis les professeurs Scott et Thibault, gymnastes de grande réputation, étonneront le public par leurs exercices. Jules Rigal, le lutteur français, se mesurera aussi avec H. Kline, le lutteur allemand. Les exercices sur la corde tendue seront exécutés par Mlle Victorine.

Il y aura positivement foule, demain, dimanche, à la salle Grunewald.

Corps trouvé.

Le gardien du cimetière Greenwood situé à l'extrémité de la rue du Canal, a trouvé sur une tombe hier matin, à onze heures, le corps d'un enfant de cinq jours enveloppé de papier. L'enquête du coroner Roach a constaté que l'enfant avait été suffoqué par un linge dont on lui avait bourré la bouche. L'auteur de ce crime mérite un châtiment sévère; aussi, espérons-nous que la police sera heureuse dans ses recherches pour s'en emparer et le livrer à la justice.

TEMPERATURE.—19 janv. 1877.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 du matin	64	17
Midi	70	21
3 P. M.	73	23
6 P. M.	70	21

INCENDIE A VERSAILLES.—On lit dans un journal:

—Nous avons dit, hier, qu'un incendie qui s'était déclaré dans les combles de la Chambre des députés avait mis fin à la séance d'avant-hier.

Voici ce qui s'était passé:

"Les nombreux becs de gaz—il y en a, dit-on, deux mille—qui illuminent le plafond, avaient produit dans la salle une température extrêmement élevée. La charpente, qui est en fer, ne courait aucun risque, cela va de soi; mais quelques [illegible] l'encadrement du plafond, s'étaient [illegible] enflammées. [illegible] d'incendie. Immédiatement [illegible] et les questeurs prirent les mesures nécessaires. Les garçons apportèrent force seaux d'eau, et en dix minutes tout était terminé.

"Il nous revient, au surplus, qu'au début, quand la nouvelle salle fut inaugurée, ces becs de gaz avaient produit une température qui, un jour, s'éleva à plus de 60 degrés centigrades. On avait introduit quelques perfectionnements dans le système et établi des ventilateurs. Mais il n'était pas rare que le thermomètre s'élevât à plus de 30 degrés."

—L'enquête ouverte sur la perte d'un navire français armé pour la campagne de Terre-Neuve, [illegible], a relevé un fait vraiment extraordinaire. [illegible]

LES DÉPUTÉS D'ALSACE-LORRAINE.

[illegible]

Députés sortants:
H. Haeffely, de Mulhouse.
Ch. Germain, de Sarrebourg-Château-Salins.
Ed. Teutsch, de Saverne.
E. Lauth, de Strasbourg (ville).
Dr. Ch. Abel, de Thionville-Boulay.

Echauffourée à Saint-Pétersbourg.

Saint-Pétersbourg, 20 décembre.

[illegible]

UN APPEL AUX CONTRIBUABLES [illegible]

[illegible]

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.

[illegible]

W. A. BELL, E. GALLY, [illegible]

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. Septième Etat Annuel.

[illegible]

Entrepôt de Tapis. [illegible]

AVIS. [illegible] SIMON GOSSELIN.

AU PUBLIC. [illegible]

Grocerie à Vendre. Pour cause de départ. [illegible]

Restaurant des Etats-Unis. XAVIER FAUCON, [illegible]

E. BONNECAZE, [illegible]

Pioneer's Insurance Company of New Orleans. [illegible]

AVIS. [illegible]

Demande. [illegible]

GUERLAIN, [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,
—SEULS AGENTS—
POUR LA VENTE DU CHAMPAGNE KRUG & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE
VINS, BRANDY, SARDINES, &c.
NEW YORK. 28 RUE ST. LOUIS, NLLE-ORLÉANS.

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
25 rue Bienville [illegible] Nlle-Orléans.

FINE COGNAC. WINES. OLIVE OIL.
[illegible]
MERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

J. MANDIN & CIE.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
57 rue Decatur - - - - - - Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

Pour Bordeaux. [illegible]

Pour "La Guaira", Venezuela, directement. [illegible]

U. MARINONI
69 Vieille-Levée.
En débarquement du navire italien Aurora, de Marseille.
[illegible]
Reçu récemment: [illegible]
U. MARINONI, 69 Vieille Levée.

LEA & PERRINS' CELEBRATED WORCESTERSHIRE SAUCE
LA SIGNATURE DE LEA & PERRINS EST SUR TOUTES LES BOUTEILLES.
JOHN DUNCAN'S SONS, NEW YORK.

Dissolution de Société. [illegible] MICHEL BORES.

A. LEMANNE
209 CHARTRES,
[illegible]

Avis aux planteurs sucriers. [illegible]

Grocerie à vendre pour cause de départ. [illegible]

A LOUER. [illegible]

Trieste français.
H. LABASSE,
[illegible]
P. Denis, Gabriel Gadrad & Co., [illegible]
M. LAURENT LADASLONE, [illegible] LEOPOLD M. ANDRÉ.

HORTICULTURE. [illegible] E. GIRAUD.

Débit de Cigares. M. LUCIEN MARC CRISTOL, [illegible]

Maladies Chroniques. [illegible] Dr TESTUT.

M. ANDRIEU - - - 169 Poydras. [illegible]

CHAS. E. KELLS [illegible] M. VIRT.

Tabac en feuille. Leaf tobacco. [illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz. [illegible]
DE $3 50 A $2 70.
[illegible] V. VALLIN, Secrétaire.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]